

AOÛT 1984  
n° 232

# B.R.S.

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75013

## ÉDITO

Au moment où ces lignes sont écrites, beaucoup sont en vacances. Elles sont les bienvenues après une année difficile, marquée par l'inquiétude profonde et le mécontentement du monde du travail.

Inquiétude et mécontentement devant les choix économiques et industriels du gouvernement, qui conduisent à de nouvelles réductions d'activité, de fermeture, de déclin qui frappent la plupart des branches et des régions du pays et aggravent le chômage qui reste le mal endémique de toute politique d'austérité, fusse-t-elle appelée "rigueur".

Inquiétude et mécontentement devant la baisse continue du pouvoir d'achat depuis maintenant deux années consécutives, et qui touche tous les salariés même les plus bas revenus.

Inquiétude et mécontentement des personnels de la Recherche Publique qui sont intervenus à de multiples reprises pour que les négociations statutaires engagées depuis trois ans aboutissent à des solutions positives et pour que les objectifs de programmation des moyens prévus par la L.O.P. soient respectés.

Le grand nombre d'abstentions qui ont "marqué" les résultats des élections du

17 Juin traduit ce mécontentement d'une partie importante du monde du travail.

C'est un avertissement sérieux pour la gauche et pour chacune des formations qui la compose, et pour la part qui est la sienne.

Manifestement, les travailleurs estiment que les résultats des mesures prises dans des domaines essentiels pour eux, ne sont pas ce qu'ils ont voulu.

Cette situation ne peut que conforter la volonté qui anime la C.G.T. depuis le début, conformément à sa nature d'organisation de défense des revendications des salariés, luttant avec eux pour la défense de leurs intérêts. Une organisation indépendante, critique et constructive.

Le SNTRS-CGT, pour sa part continuera d'agir dans ce sens. Faisons en sorte que la préparation du XVIII<sup>e</sup> Congrès qui aura lieu du 23 au 26 octobre prochain y contribue efficacement.

En attendant... Bonnes Vacances

Alain MONTINTIN  
Secrétaire Général SNTRS-CGT

Paris, le 12 Juillet 1984

### SOMMAIRE

Statut CNRS et INSERM	p. 2 § 7
Transfert du CDST en Lorraine	p. 3
Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNRS des 3 mai et 28 juin 1984	p. 4 § 5
Paix - Désarmement manifestation du 28 octobre	p. 5
XVII <sup>ème</sup> Congrès projet d'additif au document d'orientation concernant l'INSERM	p. 6
Rectificatifs sur le projet de document d'orientation (B.R.S. n° 230)	p. 6
Spécial options n° 7 "les cadres regardent leur langue"	p. 6
Prestations sociales de la Fonction Publique	p. 7
Information retraite	p. 8
Nouveau gouvernement	p. 8
Grille de salaires du 1 <sup>er</sup> avril 1984	p. 8





# TRANSFERT DU CDST EN LORRAINE ?

Dans la semaine du 23 au 27 avril, les agents du CDST qui s'étaient hasardés à regarder la télévision apprenaient avec stupeur que leur centre devait être transféré en Lorraine. Le ministre de l'Industrie et de la Recherche en avait décidé ainsi pour "créer" 400 emplois en Lorraine.

## LA DEMOCRATIE BAFOUEE A TOUS LES NIVEAUX

Cette décision a été prise, sans consultation préalable des personnels directement concernés, dans le plus grand secret, contre l'avis de la direction du CNRS, sans en informer les organisations syndicales.

De plus, le transfert du CDST en Lorraine, compte tenu des conditions dans lesquelles il a été décidé par le ministère constitue une remise en cause des orientations fixées au centre par le C.A. du CNRS en novembre 82 après un long processus de concertation.

La méthode utilisée est d'autant plus condamnable que la prétendue urgence qui la justifierait cache mal l'autoritarisme de la démarche, comme la volonté peu à peu dévoilée de restructurer à cette occasion le CDST.

## QUELS ARGUMENTS ECONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES ?

On sait combien la décision présidentielle de restructurer la sidérurgie lorraine est lourde de conséquences pour l'emploi dans cette région. Au delà des coupes claires prévues dans les secteurs de l'industrie minière et sidérurgique de cette région par le "plan acier", c'est tout le tissu économique qui risque d'être atteint dans la multitude d'industries de transformation qui le compose, comme au niveau du secteur tertiaire (administrations, commerces, sociétés de services, etc...).

Transférer le CDST en Lorraine ne répondrait en rien aux besoins de développement industriel et économique de la Lorraine. Par ailleurs, les problèmes qui pourraient se poser aux couples qui suivraient le transfert peuvent se traduire par une demande d'emploi supplémentaire en Lorraine pour chaque emploi transféré. Ce transfert contribuerait également à vider Paris et sa région de ses emplois. Nos camarades du Comité Régional CGT de Lorraine que nous avons joints immédiatement partagent pleinement notre appréciation (voir ci-contre).

Le transfert du CDST, pour sa modeste part, viserait à créer des emplois en renforçant un tissu scientifique et technique bien tenu (Lorraine : 3 % des personnels de la Recherche, 1,1 % des chercheurs de l'industrie). Or le transfert du Centre de documentation en Lorraine n'est pas de nature à répondre à cet objectif, en effet, la qualification des personnels, notamment celles des rédacteurs est très pointue. On ne saurait envisager de pourvoir du jour au lendemain des postes qui nécessitent un savoir faire reposant sur une formation et une pratique assez longue, à moins qu'on ait jamais réellement envisagé de le pourvoir ; auquel cas, du transfert décidé dans les pires conditions, on passe au déménagement-restructuration destiné à casser le CDST en organisant la perte de substance que représenterait la dissémination de ses personnels ; quant à l'argument selon lequel il s'agirait de renforcer le tissu scientifique lorrain il laisse pantois. N'est-ce pas ce même ministère qui justifiait il y a deux ans une première proposition de transfert du centre sur le campus d'Orsay en arguant que rien ne serait meilleur pour l'essor du CDST que de l'implanter dans un tissu scientifique très dense !

## UNE RIPOSTE TRES VIVE

Les personnels du CDST ont réagi très vivement à l'annonce du transfert de leur centre sans se départir pour autant d'un sang froid et d'un sérieux qui traduisent bien la profondeur de la mobilisation. Si les A.G. sont nombreuses, massives et souvent animées, le travail n'en continue pas moins à se faire.

C'est au cours d'une de ces assemblées qu'une motion dénonçant l'autoritarisme de la méthode et s'opposant au transfert fut adoptée et portée l'après-midi même au Conseil d'Administration qui décida de la joindre au PV de ses travaux. Ce matin là, lors de l'assemblée, Richard Varin, élu CGT au CA, participait au débat et avait donné connaissance à l'assemblée de la déclaration adoptée par notre CSN du 27/4 (voir ci-contre).

Par la suite, une pétition signée par 342 des 380 agents du Centre fut déposée au ministère au cours d'une manifestation qui devait rassembler près des 2/3 du CDST devant les grilles du 101 rue de Grenelle.

Premier résultat de cette entrevue, M. Chevillot, membre du cabinet du ministre, acceptait enfin, plus de 15 jours après la décision ministérielle, de recevoir les représentants syndicaux. L'entrevue confirma que la décision avait été prise du fait "d'impérieuses" sollicitations venues de "très haut" et destinées à remplir les valises de Laurent Fabius des 4.000 emplois dont il devait faire état lors de sa tournée en Lorraine la semaine suivante. Pour le reste, le représentant du ministère évolua dans les brumes de l'imprécision : pas de projet scientifique élaboré pour le CDST, pas d'évaluation du coût du transfert, les moyens destinés à couvrir l'opération tant en postes qu'en crédits ne sont pas encore déterminés, mais les personnels ne seront pas contraints de suivre le transfert. Pour le représentant du ministère une seule certitude : la décision est irrévocable.

Imperturbable le personnel, à la suite du compte rendu de cette entrevue, décidait la poursuite de la lutte sous les formes les plus diverses, intervention auprès de la commission ISD du CNRS, auprès des médias, une manifestation organisée le 5 Juin, jour de l'inauguration par le Ministre de l'initiative du CNRS sur la communication, devait rassembler près de 170 agents du CDST.

La mobilisation des personnels, son sérieux, ont conduit le Directeur général à convoquer les organisations syndicales après que le Directeur scientifique ait présenté au personnel réuni en AG le dispositif mis au point pour le transfert. Le Directeur général nous a alors affirmé que le transfert du CDST ne saurait se faire du jour au lendemain, que cela pourrait prendre plusieurs années et qu'en tout état de cause, il était attaché à préserver le savoir faire des personnels du CDST qui devait être utilisé soit dans le nouveau centre, soit par les laboratoires dont les besoins en qualification de documentalistes sont grands, (il a fait référence à une étude réalisée sur le secteur Sciences Humaines qui montre qu'1/3 de ses ITA ont ce profil). Il a précisé qu'une des techniques retenues pour opérer les mutations serait dans ce cas celle du "sur-nombre", "indolore" selon lui pour les agents concernés. Il s'est engagé à ce que le CDST transféré en Lorraine ait les mêmes moyens en postes que celui de la rue Boyer. Au cours de la discussion, nous avons réaffirmé notre condamnation du transfert en Lorraine, mais nous avons insisté pour que le débat ne s'enlise pas sur la question "transfert ou non" en Lorraine, compte tenu des positions inconciliables. Nous avons fait des propositions pour que les dispositions soient prises afin d'assurer l'avenir du CDST en mettant les personnels au cœur de sa rénovation. Le Directeur général devait prendre en compte nos propositions :

Le Directeur général devait prendre en compte nos propositions :

– En Juin un bilan de la mise en œuvre des orientations fixées par le Conseil d'Administration de novembre '82 sera établi par la Direction d'une part, par les personnels d'autre part. Une réunion de confrontation et de synthèse devrait avoir lieu fin juin.

– Un projet scientifique de rénovation du centre portant à la fois sur les objectifs et la modernisation des moyens à mettre en œuvre sera mis au point par la Direction scientifique.

– Conjointement, les personnels pourront faire des propositions et seront associés à l'élaboration définitive du projet. Celle-ci devrait tenir compte des enseignements du bilan.

L'action des personnels, l'intervention de notre section syndicale ont permis ainsi de faire venir le ministère et la direction du CNRS sur le terrain des vrais problèmes :

– de quel CDST le CNRS, et plus largement notre pays, ont-ils besoin aujourd'hui ?

– comment rénover le CDST ?

Les personnels ont fait franchir un pas décisif à leur intervention en liant clairement leur avenir à celui du centre et de son développement.

Pour l'heure la lutte des personnels du CDST contre le transfert doit se poursuivre mais elle passe à présent par un autre niveau d'intervention, celui des propositions constructives, détaillées, élaborées collectivement par service. Tout le monde au CDST ne partage pas ce point de vue. La CFDT lors du compte rendu de la réunion avec le Directeur général s'est affichée clairement contre la participation des personnels à l'élaboration du bilan comme du projet.

## DECLARATION DU CONSEIL SYNDICAL NATIONAL

Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du SNTRS-CGT, réuni le 27 Avril, vient de prendre connaissance de la décision du Ministre de l'Industrie et de la Recherche de transférer le Centre de Documentation Scientifique et Technique du CNRS en Lorraine.

Le C.S.N. exprime son total désaccord avec cette décision autoritaire. Ce transfert ne répond en rien aux besoins de développement industriel et économique de la Lorraine.

Une telle mesure ne conduirait à aucune création nette d'emploi. Par contre elle participerait à un nouvel affaiblissement du potentiel scientifique de la Région Ile-de-France. L'avenir de la Lorraine passe par des décisions qui jettent les bases du développement d'une industrie sidérurgique moderne, créatrices d'emplois productifs, outil de la rénovation industrielle du pays voulue par la majorité de gauche en 1981, et assurant l'indépendance nationale du pays.

L'avenir du CNRS passe par le respect de la Loi d'Orientation et de Pro-

grammation de la Recherche et du développement Technologique pour que la Recherche puisse s'inscrire pleinement dans une politique de redressement national.

Cela passe en Lorraine, par le développement d'activités scientifiques nouvelles permettant de contribuer au développement régional.

Au CNRS cela nécessite la consultation de l'ensemble de la Communauté Scientifique et Technique et en premier lieu des personnels du C.D.S.T. sur l'avenir du Centre, en faisant vivre pleinement les droits nouveaux.

Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL estime indispensable que cette décision soit reportée. Il appelle les personnels du C.D.S.T. à intervenir massivement dans ce sens.

Il appelle les Sections locales du SNTRS-CGT à informer largement l'ensemble des catégories de personnels de cette situation pour que s'exprime, avec force, leur soutien.

Il mandate le Bureau National du SNTRS pour demander une entrevue au Ministre de l'Industrie et de la Recherche.

Paris, le 27 Avril 1984



COMITE REGIONAL DE LORRAINE  
B. rue des Trinitaires - B.P. 771 - 57012 METZ CEDEX

Au Syndicat National  
des Travailleurs de la Recherche  
Scientifique  
57, avenue d'Italie

75013 PARIS

Metz, le 10 MAI 1984

CHERS CAMARADES,

Nous avons pris connaissance de votre déclaration du C.S.N. du 27 Avril dernier. Votre position confirme l'analyse que nous avons faite à l'issue des rencontres avec L. FABIOUS.

Les créations d'emplois dans le secteur des nouvelles technologies sont pour la plupart des transferts. La Lorraine doit d'abord être une région d'industries lourdes, s'appuyant sur le fer, le charbon et le sel lorrains et justifiant une industrialisation dans des filières : acier, charbon, bois... Pour nous, il est évident que la maîtrise de nouvelles technologies est un impératif pour le Pays. Cette maîtrise de la recherche à l'introduction dans l'économie en passant par la conception, permet de créer des emplois et doit assurer aux individus, une autre façon de vivre (travail, niveau de vie, niveau culturel...).

les propos tenus par L. FABIOUS en Lorraine ne sont pas à la hauteur d'une telle politique. C'est pourquoi la lutte continue en Lorraine.

Nous tenons à vous remercier de votre contribution.  
recevez, CHERS CAMARADES, nos fraternelles salutations.

Pour le C.R.L.-C.G.T.

José CROSJEAN

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 1984

Le Président Fréjacques a ouvert la séance par une information sur les conséquences pour le CNRS des annulations de crédits publiées au J.O. du 30 Mars dernier :

## ANNULLATION DE CREDITS

210 MF d'autorisations de programme et 80 MF de crédits de paiement sont supprimés du budget initial, soit 25 % des investissements et 11 % des soutiens de programme ; M. Morin représentant le MIR a précisé que le ministère n'avait pas effectué de répartition tant que toutes les solutions n'étaient pas épuisées.

La motion adoptée par le C.A. rappelle les conséquences directes de ces mesures sur les projets à long et moyen terme du CNRS. Monsieur Papon a tenu à préciser qu'au-delà des tensions budgétaires, c'est la notion même de programmation financière du Centre qui est mise en cause. De la même manière, M. Fréjacques informe le C.A. de la décision de transfert du CDST en Lorraine en précisant que cette décision hors schéma directeur n'a pu être préparée par la Direction qui n'a pas été consultée.

L'annonce de ces mesures a soulevé une vive réaction de la part du Conseil :

R. Malzieu a souligné la gravité des mesures prises. A différentes réunions du Conseil, il est intervenu sur les problèmes budgétaires, en particulier lors des régulations 1982, l'amputation 1983 et montre la gêne qui en découlait pour les laboratoires. Les annulations 1984 et les perspectives 1985 vont, elles, dans le sens d'un abandon des engagements de la L.O.P. d'un changement de la Politique Recherche définie en 1981-1982. De plus, la méthode suivie ignore délibérément la concertation, pourtant au centre de la L.O.P. Le CNRS est lourdement frappé, son rôle pour le développement économique et social du pays compromis.

Etant donné les prérogatives que les décrets ont donné au Conseil d'Administration (il fixe les grandes orientations de la politique du Centre, il délibère sur le budget et ses modifications...), R. Malzieu estime que le Conseil se doit de prendre position par rapport aux annulations de crédits, demande que les objectifs de la L.O.P. soient maintenus et que soient dégagés les moyens pour les atteindre.

R. Varin appuyant l'intervention de R. Malzieu a interpellé le représentant du MIR (M. MORIN) sur le respect des objectifs définis par la LOP ainsi que sur les moyens : " *cette situation confirme malheureusement les inquiétudes que nous avons déjà exprimées ici, on est confronté à une rupture vis à vis de la LOP, d'une manière plus générale, c'est la notion même de priorité qui est objectivement remise en cause, les équilibres essentiels ne sont plus préservés : le budget civil connaît une nouvelle régression, le tarissement des embauches compromet le renouvellement des équipes indispensables à la dynamique de la recherche, tandis que d'importantes sommes allouées aux industriels au titre de " l'aide à la recherche " sont distribuées sans contrôle réel sur leur efficacité au regard des besoins de rénovation industrielle et de la reconquête de notre indépendance technologique, il en est de même du rôle des groupes nationalisés dont la communauté scientifique et technique attend une véritable coopération.*

Il serait opportun que le représentant du MIR puisse nous informer sur la " rentabilité " des aides publiques, ainsi que sur l'avertissement au Gouvernement prononcé par le Conseil Supérieur de la

*Recherche et de la Technologie. Dans ce contexte, rien n'est plus nécessaire que de respecter les règles de concertation mises en place par ce Gouvernement, il est paradoxal de constater que des mesures aussi graves que les annulations de crédits ou le transfert du CDST n'aient donné lieu à aucune concertation, nous condamnons et la méthode et ses conséquences et demandons l'ouverture rapide d'une négociation sur toutes ces questions.*

*Nous ne pouvons que nous sentir pleinement solidaires des personnels en lutte "*

M. Morin précise que tant qu'il sera à la Direction de la Recherche il veillera à ce que la LOP reste l'objectif du Gouvernement en tant que Directeur et en tant que citoyen, il ajoute que la LOP fait référence à la conjoncture, il considère qu'il est important que la priorité relative par la loi puisse continuer à être vérifiée et se dit en accord avec la nécessité d'y veiller au moins jusqu'en 1985. Il est effectivement important à ses yeux que ce qui est affecté à la recherche soit en croissance, et si la priorité dans l'austérité lui semble maintenue, il indique que son ministère n'a pas été concerné par la concertation sur les annulations : le ministère maintient la priorité à l'emploi scientifique malgré les coups d'accordéon qui sont graves, mais on est loin des 17,8 % de progression des crédits prévus, même en se plaçant dans l'hypothèse haute on reste en dessous de ce qu'il faudrait pour maintenir les grandes orientations.

Tous les membres du C.A. (nommés ou non) font tous des observations : M. Castaing déclare que l'efficacité des laboratoires est compromise par un mauvais ratio ITA par chercheur, M. Legoff s'associe aux protestations...

Entre temps, la Direction reçoit une délégation des personnels du CDST venus en manifestation au siège. Un C.R. de la rencontre est fait au Conseil qui l'avait demandé. La motion des personnels sera incluse au P.V. du Conseil. A notre demande la Direction communique les propositions qu'elle avait adressées au MIR en février portant sur le développement d'actions nouvelles en Lorraine, dont le ministère n'a tenu aucun compte.

Après avoir consacré un long moment à ces questions comme il se devait de le faire le conseil a abordé les points à l'ordre du jour.

## LA POLITIQUE EUROPEENNE

Le secteur MPB et la politique européenne du CNRS ont été successivement examinés. A l'occasion du débat sur l'Europe R. Varin a fait la déclaration suivante :

*" Le complément oral apporté par M. Miquel au document en discussion atténue un peu l'insatisfaction laissée par sa lecture.*

*Cependant, il manque à ce document l'énoncé des principes sur lesquels le CNRS fonde sa politique de coopération.*

*Tout au plus, nous est-il proposé de passer d'un " modèle " américain jugé trop attractif au modèle européen sans que les motivations soient très explicites.*

*Le problème semble moins " d'étendre à nos voisins la méthode qui a réussi de Boston à San Diego " ou d'aller à Bruxelles chercher les crédits dont les annulations nous privent, mais de définir clairement les fondements d'une politique de coopération européenne, les objectifs qu'elle s'assigne ainsi que les critères permettant d'en apprécier l'efficacité et l'intérêt pour le CNRS.*

*On pourrait ainsi choisir nos partenaires et afficher les moyens nécessaires pour*

*conduire une telle politique.*

*Personne ne peut nier la nécessité pour un organisme de recherche comme le CNRS de s'inscrire dans une politique active d'échanges internationaux et particulièrement européens ; à condition qu'ils soient mutuellement avantageux et ne s'opposent pas à une stratégie d'indépendance nationale.*

*Cette dernière constitue un atout contre toute tentative de dissolution de notre potentiel dans des opérations dominées par l'influence nord-américaine dont le document propose de s'affranchir.*

*Il faudrait ajouter que l'Europe comprend également les pays socialistes dont il n'est nulle part question ici.*

*L'expérience montre que les grandes réalisations scientifiques et technologiques européennes qui ont réussi résultent d'actions bilatérales ou multilatérales (ARIANE, le CERN, ou l'ILL).*

*Avant de s'engager dans des opérations pilotées par le Conseil des Communautés, il serait utile que le CNRS en tire les enseignements. Un bilan de nos actions européennes, qui prendrait en compte autant les progrès scientifiques que les effets d'entraînement sur les industries nationales provoqués par la construction de grands équipements, nous serait utile.*

*En conclusion, il aurait été intéressant que nous puissions discuter sur un projet plus élaboré qui nous aurait permis de connaître les principes de coopération européenne qui anime le CNRS, quel est son intérêt celui de nos éventuels partenaires et sur quels thèmes et avec quels moyens engager de futures actions. Je propose qu'une prochaine session du*

*Conseil se consacre à l'examen de nos échanges avec les pays en voie de développement ainsi que les pays socialistes qui sont les uns et les autres des aires d'échanges aussi importantes que la Communauté européenne, avec lesquelles les équilibres doivent être maintenus "*

R. Malzieu, après avoir affirmé son accord avec l'intervention de R. Varin, a également insisté sur la nécessité de définir les objectifs et les moyens d'une politique de coopération. Ceux-ci doivent d'ailleurs se situer dans le cadre de la L.O.P. Il est indispensable certes d'accroître la coopération, y compris dans le cadre de la C.E.E., mais accroître la coopération nécessite un potentiel national de Recherche pour éviter toute aliénation de notre indépendance. Accroître la coopération avec un mauvais budget peut entraîner le risque, au niveau de la C.E.E. d'une politique européenne de créneaux, d'un partage des tâches. Ce n'est pas en sacrifiant la L.O.P. que nous rattraperons nos concurrents. R. Malzieu ne trouve d'ailleurs pas tellement rassurant que M. Davignon " impulse une stratégie commune de recherche et de développement pour les années 1984-1987. M. Davignon a en effet exercé ses talents dans un autre domaine (\*) avec les résultats que l'on connaît. D'ailleurs il y a beaucoup à dire sur la transparence du travail de la C.E.E. Il faut davantage associer le Comité National à la politique de coopération.

Les élus de la liste d'Union :  
R. VARIN - R. MALZIEU

(\*) La sidérurgie

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1984

## CREATION DE L'INSU (1) :

Au Conseil d'Administration du 28 Juin 1984, était soumis, pour décision, le texte de décret de la création de l'INSU ainsi qu'un document exposant les objectifs poursuivis par cette création.

D'après la Direction du Département, il s'agit " d'assurer une nouvelle étape dans le développement des Sciences de la Terre qui connaissent depuis quelques années une véritable mutation technologique ". " La transformation de l'INAG en INSU - déclare le texte de présentation - permettra à l'ensemble des chercheurs du CNRS et des Universités de participer à l'élaboration des grands programmes en Sciences de l'Univers, l'importance de tels programmes dans la démarche scientifique croissant constamment "

Certes le souci ainsi manifesté est légitime, comme celui affirmé par la Direction du Département " d'adapter le secteur, y compris les gens, à l'évolution scientifique qui se profile ", a déclaré René MALZIEU.

Mais une bonne adaptation, en particulier des gens, suppose clarté et transparence, suppose que ceux-ci soient consultés et associés aux discussions.

Or, de ce point de vue, les conditions de création de l'INSU ne sont pas satisfaisantes.

(1) Institut National des Sciences de l'Univers.

En effet, le Conseil d'Administration du 28 Juin devait décider de la création de l'INSU. Un projet de décret a été remis aux membres du Conseil. Or, ce texte n'a pas été discuté dans les instances scientifiques du CNRS, en particulier les commissions concernées du Comité National et le Conseil Scientifique. Ainsi le 12 Juillet, celui-ci aurait dû émettre son avis alors que le Conseil d'Administration aurait déjà pris sa décision !! Ce n'est pas normal. D'autre part un colloque du secteur se déroule en septembre, il serait bon qu'on puisse discuter du projet.

Une discussion plus ample de ce projet ne peut-être que positive, car les problèmes de fond subsistent, par exemple quant au rôle du CNRS dans la définition de la politique à mettre en œuvre, sur les moyens nécessaires et leur utilisation en fonction de cette politique scientifique, sur le rôle respectif de l'IFREMER qui succède au CNEXO et du PIROCEAN... de plus l'absence d'élus directs dans les instances prévues, mérite aussi discussion ainsi que le nombre insuffisant d'élus du Comité National. René Malzieu a donc demandé au Conseil d'Administration du 28 Juin le report de la décision à la séance du Conseil du 25 Octobre.

Richard VARIN partage intégralement les observations de René MALZIEU. Ayant également procédé à une consultation parmi les gens de la discipline, il n'a pas

rencontré d'opposition franche au projet, mais beaucoup de perplexité. Il n'est pas dans la tradition du CNRS de prendre une décision de cette nature sans qu'aient été consultées toutes les instances de la communauté scientifique et technique. Le débat doit donc se poursuivre au Conseil Scientifique. Richard VARIN demande à la Direction de jouer le jeu des structures en respectant leur spécificité ; nous n'avons pas demandé expressément un CTP ! mais puisqu'il existe... il aurait été logique que le CTP soit consulté après le CS pour apprécier la compatibilité technique du projet avec les statuts de l'établissement, le CA se prononçant en connaissance de cause. La Direction a placé le CTP dans une situation contradictoire. Mais ce genre d'exercice ne devrait pas se répéter ! il y a de la cohérence d'ensemble du circuit décisionnel.

En conséquence, Richard VARIN demande également que le CA soit ressaisi du projet après son examen par le CS de la mi-juillet.

Après une longue discussion et après que la Direction se soit efforcée de faire approuver le décret, le Président FREJACQUES s'est résolu à proposer le report de la décision au prochain Conseil, proposition qui a été adoptée.

### A PROPOS D'UN EXPOSE SUR LES SCIENCES DE L'UNIVERS

Au Conseil d'Administration du 28 Juin figurait un exposé du Directeur Départemental. L'exposé de Monsieur PETIT, joint au dossier de préparation de la séance du Conseil, contient certaines conclusions qui mériteraient pour le

moins d'être discutées dans le secteur. Peut-on dire, par exemple, a déclaré René MALZIEU que la paléontologie est " surdéveloppée ". Certes il est souhaitable que de meilleurs équilibres soient réalisés entre discipline mais cela doit être discuté avec les intéressés. Les choses se présentent d'ailleurs différemment selon que l'on est dans un contexte d'expansion ou de stagnation. Or, que va être le budget 1985 ? D'après le Président FREJACQUES, les perspectives sont plutôt sombres. Aucun chiffre n'a d'ailleurs été présenté à la réunion du Conseil par la Direction.

### MISE EN PLACE DE LA D.I.S. (division de l'informatique scientifique)

D'après le projet de la Direction, la D.I.S. disposera de prérogatives importantes dans la définition d'une politique des moyens informatiques pour le CNRS et ses instituts nationaux, et dans la mise en œuvre de cette politique.

Cependant, d'après le projet de la Direction, la D.I.S. est en fait réduite au Directeur de la division.

René Malzieu et Richard Varin ont souligné la nécessité d'associer les usagers. René Malzieu a proposé que soit inclus dans le projet de la Direction une instance consultative regroupant scientifiques, utilisateurs et Direction du CNRS. Cette proposition a été rejetée par la Direction, Richard Varin et René Malzieu se sont alors prononcés contre le projet. Remarquons que celui-ci n'a été voté qu'à une voix de majorité, les élus SNIRS-CGC et SGEN-CFDT s'abstenant.

Les élus de la Liste d'Union

R. VARIN R. MALZIEU

## Motion du Conseil d'Administration du C.N.R.S. adoptée à l'unanimité le 3.5.1984

Le Conseil d'Administration du C.N.R.S. a pris connaissance des annulations de crédits décidées par le gouvernement et publiées dans le Journal Officiel du 30 mars 1984.

Il charge le Président d'attirer l'attention du Ministre de l'Industrie et de la Recherche sur les graves conséquences, déjà soulignées par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie, d'une réduction importante des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Ces annulations sont intervenues en cours d'exercice, sans consultation des responsables du ministère ni de la direction du C.N.R.S. et compromettent la cohérence de la programmation de la politique de recherche.

En ce qui concerne le C.N.R.S., si des compensations ne peuvent être obtenues, ces annulations nécessiteront entre autres l'arrêt avant la fin de l'année des grands appareils GANIL, SATURNE et LURE, la suppression d'opérations immobilières faisant l'objet de contrats de plan et la diminution de moitié des crédits prévus pour les jeunes équipes.

Enfin, le conseil prend acte de l'émotion soulevée dans le personnel par la décision de transfert du Centre de Documentation Scientifique et Technique (C.D.S.T.) en Lorraine. Cette décision fait l'objet d'une motion des personnels du C.D.S.T. et des membres élus du Conseil d'Administration.

## PAIX – DESARMEMENT

### MANIFESTATION LE 28 OCTOBRE

Les signataires de l'Appel des cent viennent de rendre public un texte invitant à une manifestation dans Paris, le 28 octobre 1984, dernier jour de la semaine consacrée par l'ONU au désarmement.

" En cet été 1984, le risque d'un suicide collectif de l'humanité est plus menaçant que jamais. Nous savons maintenant qu'un conflit nucléaire aurait des conséquences si désastreuses qu'un long " hiver nucléaire " s'étendrait sur notre planète, mettant en péril la plupart des espèces.

" La catastrophe possible est d'une telle ampleur qu'elle dépasse notre imagination. Si nous étions dans l'incapacité de la regarder en face, nous risquerions de nous comporter comme si elle ne nous menaçait pas. Le combat à mener aujourd'hui est celui de la vie contre la mort ; il mérite tous les efforts, il nécessite l'engagement de tous.

" Pour manifester cet engagement, plusieurs centaines de milliers de personnes ont participé en Juin 1982, à l'appel de cent personnalités représentatives des diverses sensibilités de la société française, à une marche dans Paris. Le 19 Juin 1983, un demi-million de femmes, d'hommes et de jeunes se sont rencontrés dans une " fête pour la paix " pour manifester leur espoir d'un monde enfin libéré de l'angoisse de son auto-destruction.

" Il importe d'exprimer, cette année encore, cet espoir et notre volonté de le concrétiser. L'Appel des Cent convie tous les amis de la paix à une manifestation dans Paris le 28 Octobre 1984, dernier jour de la semaine consacrée par l'ONU au désarmement. Ce sera un immense défilé où s'exprimera de mille façons, et dans l'union la plus large, notre choix en faveur d'une humanité libre où

serait enfin réalisé le respect de l'homme, c'est-à-dire de tous les hommes.

" Nous voulons que la détente se substitue à la tension, que la négociation prévale sur les solutions de force, qu'il en émerge un accord de désarmement équilibré et que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux œuvres de vie.

" Le 28 octobre sera, par la volonté de tous, un sommet de la lutte pour garantir notre sécurité, dans un monde libéré de la hantise d'une conflagration nucléaire, épris de paix et d'amitié entre les peuples ".

### DE NOMBREUSES INITIATIVES A LA RENTREE AUXQUELLES LE SNTRS-CGT VOUS APPELLE A PARTICIPER

**1<sup>er</sup> Septembre :**  
Journée syndicale internationale d'action pour la Paix et le Désarmement

**Sept.-Octobre :**  
Actions dans les entreprises et dans nos organisations (débat, initiatives diverses)

**22-28 Octobre :**  
Semaine de l'O.N.U. pour la Paix et le Désarmement.  
Initiatives organisées par le Mouvement de la Paix (200 villes pour le gel des armements nucléaires), et par l'Appel des 100 (manifestation nationale le 28 Octobre).

## SOLIDARITE/CHILI

### Pour le droit au retour de tous les exilés

Le régime de Pinochet a dû accepter le retour de chiliens dans leur pays, tout en tentant d'en limiter la portée, (en créant une " liste nationale " de 4.000 personnes autorisées à rentrer au Chili, alors qu'il y a 40.000 chiliens dispersés dans le monde entier.

Nombreux sont les chiliens qui veulent rentrer pour participer à l'effort national pour la démocratie.

Retourner au Chili après une si longue absence pose des problèmes de réinsertion sociale et professionnelle d'autant plus complexes que les autorités du pays ne font évidemment rien pour faciliter les choses. Rendre possible cette réinsertion, permettre à ceux qui ont déjà conquis le droit de rentrer de surmonter au mieux les obstacles, leur rendre plus aisée la prise de décision du retour le plus tôt qu'ils le peuvent : autant d'aspects sur lesquels la solidarité, votre solidarité peut agir très efficacement.

De nombreux ingénieurs, cadres, techniciens chiliens exilés résident en France. Certains sont autorisés à rentrer, et ont décidé de le faire en 1984. Chaque cas pose des problèmes spécifiques, selon la situation professionnelle et familiale en France, selon la perspective de réinsertion professionnelle au Chili, etc...

Parmi eux, Guillermo GARAY, informaticien et Sergio RIQUELME, expert comptable, vont partir très prochainement et considèrent que les problèmes matériels de leur réinsertion sociale sont résolus.

Parmi eux également, Abarmor GONZALEZ, technicien, et sa femme Lastenia, Loreto RIVAS, sage-femme et son mari David RIVAS, diplômé en économie, envisagent de rentrer dans quelques mois : mais ils doivent faire face à d'importantes difficultés, qui risquent

de les conduire à ajourner leur départ. Or, exercer effectivement le droit au retour, c'est aussi faire pression sur la junte au pouvoir pour la contraindre à supprimer la soi-disant " liste nationale " discriminatoire et à faire droit au retour de tous les exilés.

Parmi ceux qui restent encore interdits de retour : Jorge INSUNZA, ingénieur, Alberto MARTINEZ, ingénieur économiste, Juan ROJAS, géologue...

### LE SNTRS VOUS APPELLE A EXERCER VOTRE SOLIDARITE

En moyenne, pour nos collègues qui retournent dans leur pays, la dépense est de 65 francs par personne et par jour, pour faire face dans des conditions acceptables aux problèmes de toute nature.

Le SNTRS CGT vous propose d'exercer votre solidarité en faveur de vos collègues, ceux qui peuvent et envisagent de rentrer en 1984, mais aussi ceux qui n'en n'ont pas encore le droit. Cette anticipation raisonnable de l'avenir démocratique du Chili est aussi une façon de soutenir le droit de tous les chiliens de vivre dans leur pays.

Ensemble, nous pouvons atteindre l'objectif de financer, pour ceux de nos collègues qui ont ou qui en auront besoin, les premiers mois de leur vie dans leur pays.

Le Bureau national du SNTRS CGT a d'ores et déjà décidé de répondre à l'initiative de la FERC en versant 2.000 F.

### ADRESSEZ VOTRE CONTRIBUTION AU SNTRS-CGT EN PRECISANT " CHILI : AIDE AU RETOUR ".

# PROJET D'ADDITIF AU DOCUMENT D'ORIENTATION (XVIII<sup>e</sup> Congrès du SNTRS) CONCERNANT L'INSERM

Proposé par la conférence nationale INSERM du 18 mai 1984

## ATTENTION !

Ce texte doit se lire dans le contexte du document d'orientation du 18<sup>e</sup> congrès que vous avez reçu.

## L'INSERM en 1984

L'INSERM a été le premier établissement de Recherche transformé en EPST.

La LOP a réaffirmé sa mission de Recherche en Santé en plus des quatre nouvelles missions identiques à celles du CNRS et des possibilités de valorisation par le biais de structures (GIP et filiales...).

Cette mission de Recherche en Santé publique confère à l'INSERM la particularité de contribuer à la connaissance et à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

Pour mener à bien ces missions, l'INSERM dispose d'un budget initial de 1,3 milliards de francs en 1984 ; de 2.600 ITA et 1.500 chercheurs répartis dans 250 formations sur le territoire national. Plus de 50 % des personnels INSERM (ITA + chercheurs) ont un niveau de qualification plus grand ou égal au BAC + 3, + de 60 % une qualification plus grande ou égale au BAC + 2 et 80 % une qualification égale ou supérieure au BAC. Si on ne considère que les ITA, ces chiffres se répartissent comme suit : sur 2.462 ITA on compte :

556 ayant une formation = ou sup. à Bac + 3 (soit 22,5 %)

992 ayant une formation = ou sup. à Bac + 2 (soit 40,3 %)

1680 ayant une formation = ou sup. à Bac (soit 68,5 %)

Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux du CNRS. Il est probable que la très forte féminisation de notre secteur en soit une des explications majeures.

Enfin, les relations entre l'INSERM et l'ensemble de ses partenaires sociaux et économiques se sont amplifiées dans la dernière période :

Les relations entre l'INSERM et la CNAMTS. En 1983, l'INSERM a signé une convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) pour développer une coopération sur les recherches ayant un impact sur le système de santé et de protection sociale. Cette convention s'est traduite concrètement en 1983 par un budget de 25 millions de francs confié à l'INSERM par la CNAMTS et devant se répartir selon trois rubriques :

- Soutien de recherches menées à l'INSERM dans des domaines définis :

- santé publique et socio-économie de la santé,
- handicaps et maladies invalidantes,
- traitement du diabète,
- évaluation des innovations,
- optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques.

- Prise en charge de Contrats de Recherche Externes (CRE) (30 sur 170 en 1983)

- Actions Concertées de formation et d'information.

Il n'est pas mauvais que les Caisses d'Assurance Maladie aient une conception dynamique de leur rôle et considèrent notamment que la prévention fasse partie de leur mission. En cela, leur participation financière à des recherches peut se justifier mais à condition que les thèmes de recherche soutenus soient décidés par les intéressés et que les représentants des travailleurs soient partie prenante de ces décisions ; un bilan de contrôle a posteriori est également nécessaire.

De plus, certaines Caisses Régionales d'Assurances Maladie ont déjà développé des coopérations directement avec les directeurs d'Unité depuis plusieurs années : là aussi une transparence s'impose (vis-à-vis de l'INSERM, des conseils de laboratoire et des caisses), d'autant plus que souvent le financement ainsi obtenu a servi à payer des hors-statut.

A ce sujet, le SNTRS doit être attentif aux crédits de vacation donnés dans les CRE : certains sont clairement affichés comme devant payer du personnel pour soutenir le contrat et pendant toute la durée du contrat.

La recherche médicale, plus qu'au CNRS, connaît un nombre important de hors-statuts dans les laboratoires. Il est urgent que le problème des associations loi 1901 (associations dont la CGT ne peut remettre en cause l'existence) se règle comme nous le demandons depuis des années : en terme de relations transparentes avec contrôle démocratique entre ces associations et le service public (conseils d'administration et conseils scientifiques des partenaires saisis ; mise en place de comités d'entreprise avec élections sur listes syndicales dans les associations). Le SNTRS doit mettre tout en œuvre pour aller dans ce sens.

Pour ce qui est des personnels, il faut qu'ils puissent bénéficier de statuts qui garantissent une bonne couverture sociale et des rémunérations comparables à celles des personnels des laboratoires privés.

## Relations INSERM - Direction Générale de la Santé :

Une concertation s'est engagée entre l'INSERM et la D.G.S. (au Secrétariat d'Etat chargé de la santé) depuis 1982.

Elle s'est traduite par la mise en place de groupes de travail ayant pour but de faire des propositions communes et la programmation d'une rencontre annuelle pour faire le point des relations.

Il est souhaitable que cette coopération se concrétise rapidement ; le SNTRS, avec la CGT, doit prendre toute sa place en faisant des propositions pour le développement des recherches dans le domaine Santé-Travail notamment. Seules deux unités de l'INSERM se consacrent exclusivement à ce thème (12 autres y contribuent partiellement).

De façon plus générale, le SNTRS à l'INSERM, avec la dimension interprofessionnelle que peut lui apporter la CGT, doit approfondir sa réflexion sur le besoin de développement de l'épidémiologie, en terme de relations étroites avec les entreprises notamment.

## Relations INSERM - autres organismes de recherche

- Un accord CNRS-INSERM est intervenu en 1983. Il a le mérite de clarifier les situations financières et administratives des laboratoires qui avaient jusqu'à présent une double tutelle, cependant l'INSERM doit continuer à collaborer sur des thèmes de recherche fondamentale avec le CNRS et ne doit pas concevoir de recherche soutenue par l'INSERM que dans ses propres structures. Les CRE sont un volet d'action dans ce sens, les Unités de Développement Concerté également, ainsi que les personnels INSERM hors unité.

- De même que pour le CNRS, une évolution des relations est nécessaire entre l'INSERM et l'Université.

- Pour l'INSERM plus spécifiquement un resserrement des liens avec les centres hospitaliers dans de bonnes conditions doit rester une préoccupation constante du SNTRS ; il nous faut être attentifs à la conjonction de plusieurs problèmes ; notamment les difficultés importantes que rencontrent les unités dirigées par les hospitalo-universitaires et le trop faible taux de recrutement de médecins parmi les chercheurs.

## Relations INSERM - industrie :

La mission de la valorisation économique de l'INSERM fait état de 15 à 17 brevets déposés par an depuis 1981, d'une centaine de contrats signés avec l'industrie, de 300 projets de valorisation économique (médicaments, bioréactif, GBM) et de 2 GIP à l'étude, dont un associant l'Université de Saint-Etienne, l'INSERM, le ministère du Temps Libre de la Jeunesse et des Sports et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne sur " l'effet de l'exercice sur le système cardio-respiratoire et les tissus de soutien ".

## SPECIAL OPTIONS N° 7

### " LES CADRES REGARDENT LEUR LANGUE "

*Une grande première dans la presse syndicale*

L'originalité et l'utilité de ce numéro 7 de " Spécial Options " méritent attention.

Il s'agit, en premier lieu, de faire comprendre, par une série de contributions de personnalités, " officielles " ou non, de hauts responsables de nos institutions culturelles, d'écrivains, d'universitaires, de poètes, de journalistes et de syndicalistes, que la défense (et la promotion) de la langue française est une question décisive de la communauté nationale.

C'est aussi un fait d'une très haute signification nationale que, par son initiative, " Options " s'inscrive dans la réflexion actuelle sur la culture.

Le champ culturel est bien plus vaste qu'il ne l'a jamais été. Il englobe les activités techniques et scientifiques. Il est bon que les ingénieurs et les techniciens contribuent également au développement culturel dans toutes ses dimensions, de même qu'il est bon que le monde de la culture intègre sa composante technique et scientifique.

La puissante action en faveur de la défense et du développement de la langue française comme langue scientifique et technique, comme langue de culture hautement développée et accessible au plus grand nombre, y compris à destination des pays de la francophonie, devient un impératif pour la nation.

## BON DE COMMANDE

### Spécial Options n° 7

" Les cadres regardent leur langue "

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Désire commander ..... exemplaires du " Spécial Options ".

Ci-joint la somme de : ..... x 40 F ..... F

A retourner à SPECIAL OPTIONS, CASE 431, 93514 MONTREUIL CEDEX

Nous avons également à votre disposition la collection complète des numéros déjà parus pour le prix de 120 F.

## RECTIFICATIFS SUR LE PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION

Page 3, paragraphe n° 8 - 9<sup>ème</sup> ligne

Il fallait lire : Tous ses efforts tendent... à la place de : *Tous ces efforts tendant...*

Page 4, paragraphe n° 15

Il fallait lire : En même temps s'est exprimée pour la première fois à ce niveau la rencontre de deux mondes, celui de la science... à la place de : *En même temps s'est exprimée pour la première fois à ce niveau, de la rencontre de deux mondes...*

Page 6, paragraphes 47 et 50  
Fin du paragraphe 47

Il fallait lire : Ce sont près de 4.280 boursiers qui ont été accueillis dans les formations.

Donc supprimer : *en s'appuyant sur la Loi de l'Enseignement Supérieur.*

Et ajouter cette phrase à la fin du paragraphe 50, qu'il faut lire ainsi :

C'est naturellement à l'Université qu'il appartient de se doter des structures d'évaluation propres à garantir le niveau de ses formations en s'appuyant sur la Loi de l'Enseignement Supérieur.

Page 7, paragraphe 61

La partie écrite en italique est amendable.

Page 8, paragraphe n° 65, 3<sup>ème</sup> ligne

Il fallait lire : Le renforcement du syndicat passe par une juste mesure de ce qu'est devenu le CNRS en 1984 et ce que sont les catégories.

à la place de : *le CNRS en 1984 en ce que*

Page 9, paragraphe 82, 7<sup>ème</sup> ligne

INM : Indice Nouveau Majoré.



